

COMPTE RENDU DE LA REUNION DES REPRESENTANTS DE PROXIMITE DE DR Sud-Est DU 01.04.22

Le présent compte rendu de la réunion des représentants de proximité de la région Sud-Est du 01.04.22, est effectué par la Direction et adressée à tous les RDP de la région Sud-Est et les membres du CSE rattachés à cette région.

Le présent compte rendu reprend les points abordés lors de la réunion du 01.04.22 relatifs aux sujets prévus dans le cadre des attributions des RDP, à savoir :

- Contribuer à la remontée d'informations entre les salariés et leurs représentants au sein du CSE, notamment en matière de réclamations individuelles.
- Constituer pour les salariés de leur zone de proximité des interlocuteurs pour relayer d'éventuelles problématiques liées à des sujets de l'ordre de la santé, sécurité, des conditions de travail.
- Effectuer des visites de sites relatives aux conditions d'hygiène, de sécurité et aux conditions de travail.

Présents

Nordine BENFERCHOULI	RDP Sud-Est	
Mohammed KETOUANE	RDP Sud-Est	
Steeve VANHIEE	Directeur Agence BLD	
Stéphane MAGNIN	Directeur Régional Sud-Est	

Absents

Excusés

Anthony BATISTA	En formation	

Questions SNEPS-CFTC

1 - La section SNEP-CFTC demande la liste actualisée des sites du secteur Sud-Est ainsi que l'organigramme opérationnel du secteur.

Réponse : Organigrammes Nominatifs en fin de CR.

Ci-dessous la liste des sites récurrents dépendant de la Région Sud-Est pour :

- **Agence de Bar-le-Duc et Schiltigheim :**

ArcelorMittal Contrisson, Hironville et Revigny

Arvato Logistique Service France Atton

Carrefour Hyper Epinal, La Chapelle Saint Luc, Saint André Les Vergers, Thionville et Mulhouse

Carrefour Market Ligny-en-Barrois, Manom, Mirecourt, Thionville, Yutz et Scheibenhard

Carrefour Supply Chain Moncel

CARSAT Strasbourg

Centre d'Essai Ferroviaire Tronville-en-Barrois

CH Saint Nicolas de Port

CHRU Nancy

Centre de Traitement des données Informatique Strasbourg

Ecole des Ponts du Fort Hoche Illkirch

EDF Velaines

Orano Aire de Repos, Site Void-Vacon

Opera de Nancy

Opera de Nancy Salle Poirel

Quartier Faron Nancy

SNCF Saint Dizier

SNCF Epinal

SNCF Metz Sablon

Technicentre SNCF Romilly sur Seine

Technicentre SNCF Woippy

2 - Nous revenons sur la question numéro 5 de la réunion du 28/01/2022.

- La section SNEPS-CFTC souhaite que la Direction mette en place un document (cahier de consignes) qui indique les missions que les agents Challancin Prévention et Sécurité (CPS) pourront ou ne pourront pas faire afin d'éviter tout problème par la suite sur les sites CHRU.

Des cahiers de consignes sont déjà mis à disposition sur les sites mentionnés ci-dessus.

Ci-dessous le détail de ces mises à dispositions :



Site en autonomie Challancin :

Tour Marcel Brot : A disposition au PC dans le classeur

Centre Chirurgical Emile Gallet : A disposition au PC dans le classeur

Site en équipe mixte Challancin / Agent CHRU :

Site de Brabois : confirmation par mail du 30/03/2022 de M Jonathan SALZARD, Chef de service sécurité, CHRU de Nancy – Hôpitaux de Brabois

Au sein du PC Sécurité :

- Classeur « Guide opérationnel »
- Différents protocoles d'intervention (ascenseurs, cyclotron,...)
- Classeur avec les dernières consignes établies
- Classeur avec plans de rondes de sécurité

Dans l'appareil de main courante des agents :

- Dernières consignes établies
- Plans d'intervention (intempérie,)
- Plans de rondes de sécurité

Disponible sur l'intranet du CHRU :

- Plan d'organisation interne des secours
- Consignes générales d'incendie
- Consignes particulières d'incendie

Site Central / Maternité : confirmation par mail du 29/03/2022 de M Jordan AYRAULT Adjoint Chef de service Sécurité CHRU de Nancy - Hôpitaux Urbains

Mise à disposition des consignes sur la plateforme GUARDTEK via l'onglet CONSIGNES de l'application en format PDF. En solution de secours les consignes sont présentes en format papier dans le classeur « Consignes » des PC SECURITE.

Renfort Commission : Aujourd'hui la prise de poste se fait au PC auprès du SSIAP2 pour prise de consigne. Une note consigne va être rédigée par M Jordan AYRAULT Adjoint Chef de service Sécurité sous couvert et validation de Challancin, la mission unique est une ronde de surveillance incendie.

Poste Accueil et Surveillance Brabois Morvan / Central Lionnois / Central Delattre : A disposition au PC

3 - Nous revenons sur la question numéro 10 de la réunion du 28/01/2022 concernant la tour Marcel Brot. À ce jour, les agents n'ont toujours pas les vestiaires promis pendant le passage des RDP. La direction dans sa réponse était tenue de relancer le client.

- La section SNEPS-CFTC souhaite savoir où en est la mise à disposition des vestiaires pour les agents de ce site.

Nous avons eu réunion avec notre client en date du 23/02/2022 lors de laquelle ce point a été abordé. Le client est en recherche d'une solution avec le propriétaire du bâtiment afin d'y mettre des casiers individuels. Le CHRU n'est réglementairement propriétaire que du PC sécurité. Il y a actuellement 2 armoires vestiaires mutualisées mises à disposition.

4 – Nous revenons sur la réponse numéro 1 de la réunion 26/11/21.

- La section SNEPS-CFTC demande où en est-on avec le contrôleur concernant le point qui devait être fait avec l'ensemble des agents concernant les besoins des tenues et chaussures. Il y a encore plusieurs agents qui se retrouvent sans rangers ou pantalons ou avec des vêtements qui ne correspondent pas à leur demande niveau taille (beaucoup trop grand ou tout simplement trop petit). Nous rappelons qu'il est ici question de l'image de notre société auprès des clients.
- La section SNEPS-CFTC constate que nous sommes en avril 2022 et que le problème devait être traité à partir du 26.11.2021.

Réponse : La question correspond à des propos généraux, ce qui ne permet pas d'y répondre précisément. Si des cas précis et factuels existent nous vous remercions de nous en faire part.

Afin d'assurer une traçabilité des demandes, un mail va être envoyé à l'ensemble des agents en y annexant la fiche à renseigner pour toutes demandes. A compter de la diffusion de ce mail, seul ce document sera pris en compte pour toutes demandes de tenues.

Les commandes effectuées sont conformes aux souhaits émis par les agents. Si des erreurs de tailles surviennent, une nouvelle commande est effectuée.

A titre d'information, pour un effectif théorique de 27 agents sur le CHRU, depuis le 1^{er} janvier une trentaine de fiches de dotations ont été réceptionnées et ont fait l'objet de 7 commandes afin d'y répondre.

5 - Nous revenons sur la question numéro 4 de la réunion du 28/01/2022 concernant les durées d'heure de formation en doublon, plusieurs agents non pas reçu les formations indiquées dans votre réponse.

Concernant le renfort SSIAP sur le site BRABOIS, des agents se retrouvent seuls sans formation, sans consignes et sans tenue CPS (Pire certains viennent avec des tenues d'une autre entreprise).

La qualité du service proposée en est réduite. Faits constatés lors de la visite des RDP SNEPS-CFTC le lundi 14 mars 2022.

- La section SNEPS-CFTC demande à ce que des formations pour les nouveaux agents sur ce poste soient mise en place et qu'il n'y ait plus de problème ni avec les consignes, ni avec les tenues.

Réponse : La question correspond à des propos généraux, ce qui ne permet pas d'y répondre précisément. Si des cas précis et factuels existent nous vous remercions de nous en faire part.

Les agents sur ce site ont une unique mission qui est d'assurer une surveillance incendie sur l'ensemble du bâtiment de l'hôpital adulte. Les agents ont donc une parfaite connaissance de la consigne à respecter sur le site. Par ailleurs, sur ce poste les agents sont sous l'autorité du SSIAP 2 et en lien permanent via talkiewalkies.

6 - La section SNEPS-CFTC demande pourquoi Madame HAUTERIVE a dû avancer les frais d'avocat suite à son agression en date du 23 juillet 2021 au CHRU de Nancy ? Il nous semblait l'entreprise devait prendre en charge ses frais comme il lui avait été dit.

Réponse : En date du 31/01/2022 nous avons sollicité Madame Hauterive afin qu'elle nous fasse suivre le devis de ses frais d'avocat. En date du 04/02/2022 nous avons reçu un document sous format word non signé et non tamponné. La salariée nous a transmis une facture en date du 28/02/2022 que nous avons pris en compte. Après validation, une note de frais a été renseignée et transmise au siège pour remboursement de ses frais d'avocat.

7 - Pendant le passage des RDP SNEPS-CFTC sur le site CHRU-Brabois le lundi 14 mars 2022, nous avons constaté que les agents n'avaient toujours pas de consigne écrite sur les missions du site, l'agent sur place n'avait pas de formation sur site et était seul à la place d'être en binôme. Le réfrigérateur et le micro-onde étaient sales. Ces problèmes avaient déjà été signalés lors de la réunion du 28/01/2022.

- La SECTION SNEPS-CFTC demande à ce que le contrôleur constate les faits pour remédier aux problèmes.

Réponse : Les agents sur ce site ont une unique mission qui est d'assurer une surveillance incendie sur l'ensemble du bâtiment de l'hôpital adulte. Les agents ont donc une parfaite connaissance de la consigne à respecter sur le site. Par ailleurs, sur ce poste les agents sont sous l'autorité du SSIAP 2 et en lien permanent via talkiewalkies.

Les besoins exprimés par notre client, M CAUX, sont en accord avec la réalité du terrain concernant le poste « RENFORT COMMISSION SSIAP1 » ce qui justifie qu'il n'y avait qu'un agent sur poste durant une période. Tous les sites du CHRU, hormis la « TMB » et « Ouverture/Fermeture du CCEG », fonctionnent sur bon de commande mensuel à la vacation. En conséquence les besoins sur ces sites peuvent être variables.

8 - Nous constatons un manque de stock de vêtements dans l'agence, le délai de réception des commandes se compte en mois. Ce qui oblige les agents à acheter eux-mêmes des tenues. Certains agents ne peuvent se le permettre et se retrouvent avec des tenues délabrées.

- Le SNEPS-CFTC ne peut accepter que nos collègues ne soient pas habillés d'une façon digne et demande une intervention sérieuse de la direction sur ces problématiques de tenues.

Réponse : La question correspond à des propos généraux, ce qui ne permet pas d'y répondre précisément. Si des cas précis et factuels existent nous vous remercions de nous en faire part. Depuis l'arrivée de M Bee, Contrôleur de Site, les agents embauchés reçoivent une dotation de tenues avant la première vacation, avec prise en compte pour le suivi et une commande si nécessaire pour complément.

9 – À ce jour, il y a encore des problèmes avec la distribution de vêtements reconditionnés. Il s'avère que ces vêtements sont donnés sales, usés. Alors qu'il y a une procédure stricte, interne à la société CPS qui a été rappelé lors d'une réunion CSSCT.

- La section SNEP-CFTC demande pourquoi l'agence n'utilise pas les services ESAT, comme sur le secteur CPS de Lyon, afin de régler ce problème récurrent depuis plusieurs années?

Réponse : La question correspond à des propos généraux, ce qui ne permet pas d'y répondre précisément. Si des cas précis et factuels existent nous vous remercions de nous en faire part. Aujourd'hui la totalité des tenues sont entretenues et les plus usagées sont mises de côté. Nous allons cependant étudier la possibilité de trouver un prestataire de service sur Bar-le-Duc.

10 - La section SNEP CFTC demande la liste des vêtements/équipements (Pull, polo, veste polaire, kit froid, etc...) que les agents CPS peuvent demander à l'agence pour faciliter la communication.

Réponse : Dans la réponse technique de l'appel d'offre du marché du CCEG et TMB, les agents sont

dotés de pantalon, polo manche longue et courte, rangers coqués, parka et Soft Shell de couleur rouge.

L'attribution de ce lot permet à l'ensemble des membres du Groupement Hospitalier de Territoire de pouvoir faire appel à notre société pour des missions de gardiennage.

Afin d'intégrer les équipes Challancin sans distinction au sein du personnel titulaire du CHRU, il a été décidé par Challancin de passer les agents en tenues grises au fil de l'eau sans obligation de notre client car cela correspond à une prestation supplémentaire par rapport au CCTP.

En complément afin de s'adapter à l'environnement de travail des nouveaux sites, une dotation en gants de feux et cagoule est faite pour les agents ayant la formation hélistation.

Les gants anti-coupure/piqûre sont fournis par le client en faisant la demande auprès du chargé de sécurité, ou par Challancin suivant le site d'affectation.

11 - La section SNEP-CFTC demande pourquoi M. ZONCA du site CHRU-Brabois n'a pas encore été recyclé pour le SST ? Aujourd'hui, M. ZONCA n'est pas à jour de son SST, date de fin de validité 07/01/2022.

Réponse : M. ZONCA a été inscrit le 11/03/2022 pour une formation le 02/05/2022 au centre d'Alaji.

Il est cependant regrettable que le salarié ne se soit pas manifesté afin de nous alerter sur la date d'expiration de son diplôme.

12 - La section SNEP-CFTC demande à ce qu'un point soit fait avec les agents sur la date de validité des diplômes afin d'éviter tout problème avec le client. Nous proposons la mise en place d'un classeur avec les copies des diplômes comme pour les sites TBM et CCG pourrait être déposé au PC Sécurité afin de faciliter les demandes.

Nous faisons remarquer que sur certains sites, les clients mettent des pénalités en cas de dépassement des dates de recyclage.

Réponse : Suite à un point avec le client en date du 23/02/2022 il a été convenu d'intégrer les diplômes dans la CVthèque d'e-manager afin d'assurer un meilleur suivi et d'assurer une disponibilité des diplômes.

Cela permet de mettre à jour les diplômes de manière dématérialisée et à distance. En cas de contrôle chaque chargé de sécurité et responsable du CHRU ont un accès en consultation des documents.

13- Il s'agit d'un problème que certaines agents travaillant sur le site st exupery _snf (Ouigo).

La vacation de 07h00-19h30.

07h00 à 13h30 , une coupure de 13h30 jusqu'à 14h05 (35mn), puis reprend le travail à 14h05 jusqu'à 16h30 , à 16h30 jusqu'à 17h20 y a, une deuxième coupure de 50mn .

A17h20 ,ils reprends jusqu'à 19h30 .

En résumé au lieu de 12h30 de travail, sont payés sur 11h15 .

Et le deuxième pont sur se site que les heures supplémentaires effectuées par les agents suite au retard des trains TGV .

Les agents sont pas payés pour le travaille effectuées après 19h30 et c est ça qui fait les agents sont pas motivés à travailler à St exupery selon les déclarations d'un agent travaillant sur ce site.



Réponse : Le site est décomposé au cahier des charges initial en plusieurs vacations de 7h à 13h30 puis de 14h20 à 15h30 puis de 17h20 à 19h30. Cette particularité est commune à tous les sites Oui GO.

Ces coupures ne sont pas rémunérées car il ne s'agit pas de temps de travail effectif. Ces heures ne sont donc pas facturées par le client. Conscient que ces particularités du contrat peuvent être contraignantes, un rdv a été demandé auprès du client afin de demander des horaires sans coupures. Nous sommes dans l'attente d'un retour.

Stéphane MAGNIN
Directeur Régional Sud-Est